

## **PROCÈS-VERBAL 4 avril 2016**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 4 avril 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Myriam Cabana, Florence Colinet, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente : Krystelle Dagenais;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour 2016-04#01**

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016 2016-04#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis  
Et résolu,

Que le procès-verbal du 7 mars 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des comptes 2016-04#03**

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (38 199,89\$) et les chèques numéros 8746 à 8782 (52 756,66\$) du mois de mars, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

### **Questions du public**

### **Résolution en faveur de la persévérance scolaire 2016-04#04**

**Considérant** que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 67,9% dans l'Outaouais, l'un des plus faibles au Québec;

**Considérant** que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

**Considérant** que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**Considérant** que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

**Considérant** qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention ; entre 10 000\$ et 20 000\$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

**Considérant** que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires;

**Considérant** les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire:

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée;
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous;
- Des citoyens et citoyennes plus engagés;

**Considérant** que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

De déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) et de s'inscrire comme partenaire;

D'appuyer la Table éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés .....

autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De déclarer la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité pour votre organisation et le développement de la région et ses territoires;

De faire parvenir copie de cette résolution à la TEO par courriel à [info@tableeducationoutaouais.com](mailto:info@tableeducationoutaouais.com)

Adoptée à l'unanimité.

**Adoption du règlement No 1004**  
**abrogeant le règlement No 184 et**  
**régissant les comptes de taxes et intérêts**  
**2016-04#05**

ATTENDU qu'un avis de motion et un projet du règlement #1004 ont été présentés par Florence Colinet afin d'abroger le règlement #184 régissant les comptes de taxes et les intérêts;

ATTENDU que Florence Colinet a demandé lors de cette assemblée d'être exemptée de la lecture du règlement;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

Que tous les membres du conseil reconnaissent avoir préalablement reçu une copie du règlement, l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

D'adopter le règlement #1004 abrogeant le règlement #184 et régissant les comptes de taxes et intérêts;

**Que ce règlement entre en vigueur selon la Loi, mais ne sera applicable qu'à compter de 2017;**

Que ce règlement se lit ainsi qu'il suit, savoir:-

**RÈGLEMENT No 1004**

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT No 184  
ET RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LES INTÉRÊTS**

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) sur le paiement des taxes foncières municipales prescrit des modalités spécifiques pour le compte de taxes;

ATTENDU que la municipalité désire abroger ce règlement et le remplacer par le règlement No 1004;

ATTENDU que la Municipalité adopte le présent règlement suivant les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions habilitantes de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité décrète :

QUE le règlement numéro 1004 soit et est adopté et ledit règlement ordonne, décrète et statue ce qui suit :-

ARTICLE 1

Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300\$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements approximativement égaux, dont le premier vient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte; le second, le 30 juin; et le troisième, le 30 septembre;

ARTICLE 2

Les prescriptions de l'article 1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales, ainsi qu'à toutes les taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement, et le troisième versement à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du second versement;

ARTICLE 3

Le taux d'intérêt est fixé par résolution conformément à l'article 981 du *Code municipal* et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes;

ARTICLE 4

Le présent règlement abroge le règlement 184 et tout autre règlement antérieur incompatible avec ses dispositions;

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**Offre de service de l'ingénieur pour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable**  
**2016-04#06**

ATTENDU que dans le cadre du TECQ, nous devons effectuer prioritairement un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable;

ATTENDU que le MAMOT a accepté que ce plan soit fait par notre technologue Benoit Benoit, de concert avec l'ingénieur Éric Saumure, ingénieur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU que l'ingénieur a soumis son offre de service au montant de 5 525\$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

D'accepter cette offre de service de 5 525\$ et que notre technologue, Benoit Benoit, effectue ce plan d'intervention avec Éric Saumure, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité.

**Tricentris**  
**Convocation pour son AGA 2016**  
**2016-04#07**

ATTENDU que Tricentris tiendra sa 20<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) le jeudi 14 avril prochain;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer un représentant pour y assister;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu

De nommer Krystelle Dagenais comme représentante de la municipalité et d'acquitter les frais inhérents et de déplacements.

Adoptée à l'unanimité.

**Nomination de Véronique Hotte**  
**à titre d'inspectrice**  
**2016-04#08**

ATTENDU le départ de Pierre Blanc;

ATTENDU qu'il est nécessaire de le remplacer;

ATTENDU que depuis septembre 2015, Véronique Hotte, l'assistait dans ses fonctions;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

De nommer Véronique Hotte, inspectrice de la municipalité et à ce titre, qu'elle puisse émettre les permis et faire tout ce que cette fonction exige d'elle; le tout pour une période de trois (3) mois d'essai;

Adoptée à l'unanimité.

**Avis de motion de Jean-Paul Rouleau**  
**2016-04-motion #01**

Jean-Paul Rouleau dépose un avis de motion en vue de constituer un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et ce, dû à la présence d'une *carrière et/ou d'une sablière* sur le territoire de la municipalité;

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

**Vélo Québec**  
**Grand Tour Desjardins 2016**  
**2016-04#09**

ATTENDU que l'organisme Vélo Québec organise le Grand Tour Desjardins 2016;

ATTENDU que le Grand Tour Desjardins 2016 est une randonnée cyclotouristique de 7 jours qui regroupe 2 000 cyclistes. Le parcours est une boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus à Plantagenet en Ontario;

ATTENDU que les participants peuvent parcourir quotidiennement des distances variant entre 80 à 120 km;

ATTENDU que l'organisme nous a informés de son intention de passer par notre municipalité, le mardi 9 août 2016;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

De permettre le passage dans la municipalité de tous les participants du Grand Tour Desjardins 2016, le mardi 9 août 2016, mais sans leur donner l'accès à nos installations sanitaires et ce, puisque le Festival de la patate débutera dès le lendemain;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat d'une laveuse**  
**Service des incendies**  
**2016-04#10**

ATTENDU que les coûts de nettoyage des « bunkers » sont élevés;

ATTENDU qu'il serait opportun de se procurer une laveuse sans agitateur central pour que les pompiers puissent laver leurs « bunkers »;

ATTENDU qu'une laveuse sans agitateur central coûte environ 1 000\$;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu

De faire l'acquisition d'une laveuse sans agitateur central pour le service des incendies;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat d'un projecteur**  
**Service des incendies**  
**2016-04#11**

ATTENDU que la formation des pompiers s'effectuera en grande partie à Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU que pour la formation, il est nécessaire d'avoir un projecteur;

ATTENDU qu'un projecteur et son installation coûtent environ 1 600\$;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

De faire l'acquisition d'un projecteur et de ses accessoires, et de les faire installer, si nécessaire;

Adoptée à l'unanimité.

**Club de soccer de la  
Petite-Nation**  
**2016-04#12**

Le Club de soccer de la Petite-Nation demande de pouvoir utiliser nos terrains pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

De permettre au Club de soccer de la Petite-Nation d'utiliser nos terrains pour la saison estivale 2016, en autant que ce ne soit pas les jeudis ni durant la tenue du Festival de la patate.

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de la balance**  
**2016-04#13**

CONSIDÉRANT l'achat d'une balance pour le compacteur auprès de RMT au montant de 3 795,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu que cette somme soit prélevée à même le surplus libre;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu

Que le paiement de 3 795\$ plus taxes soit pris à même le surplus libre et d'effectuer les transferts en conséquence, s'il y a lieu;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport de la responsable de la  
bibliothèque et du centre communautaire**

**Rapport du maire et  
des conseiller(ères)**

**Divers et correspondance diverse**

- Balade au cœur de la Petite-Nation – publicité - Festival de la patate);
- SQ – demande d'une commandite de 150\$ (refusée);
- La Fabrique – demande d'appui (remise en mai);
- Festival de la patate – réunion mercredi 6 avril à 18 heures;
- Festival de la patate – confirmation des Loisirs, du Club la Paix d'or et de La Fabrique à l'effet qu'ils donneront de leur temps pour le kiosque des beignes.

**Relais pour la vie**  
**2016-04#14**

ATTENDU que la marche pour le Relais pour la vie, au profit de la Société canadienne du Cancer, aura lieu dans la nuit du vendredi 3 juin au samedi 4 juin 2016, à Saint-André-Avellin;

ATTENDU que plusieurs personnes de Notre-Dame-de-la-Paix ont manifesté leur intention d'y participer;

ATTENDU que les conseillères Krystelle Dagenais et Myriam Cabana formeront une équipe;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis  
Et résolu,

Qu'un don de 100,00\$ soit fait à l'équipe de Krytelle Dagenais et de Myriam Cabana;

Adoptée à l'unanimité.

**Pont Chevreu**  
**2016-04#15**

ATTENDU que le pont Chevreu a été fermé par le ministère des Transports et ce, sans que nous ayons reçu d'avis écrit à cet effet;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

De demander au ministère des Transports la raison de cette fermeture et ce qu'il adviendra ultérieurement du pont Chevreu;

Adoptée à l'unanimité.

**Festival de la patate**  
**Avance de fonds**  
**2016-04#16**

ATTENDU la tenue du Festival de la patate de la Paix, du 10 au 14 août 2016;

ATTENDU qu'en vue du festival, à ce moment-ci de l'année, plusieurs dépenses sont nécessaires;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

De faire une avance de fonds de 10 000\$ au Festival de la patate de la Paix et que la partie non budgétée soit prise à même le surplus libre et d'effectuer les transferts en conséquence, s'il y a lieu;

Adoptée à l'unanimité.

**Questions du public**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**2016-04#17**

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle  
Chantal Delisle  
Directrice générale

(Signé) Daniel Bock  
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME

